

Économie sociale

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **19 (1927)**

Heft 7

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de l'industrie privée dans l'effectif total des membres a également baissé. Malgré cela, le mouvement syndical autrichien n'en est pas moins fort. La capacité d'action des fédérations ressort des prestations qu'elles ont fournies pendant l'année écoulée, lesquelles atteignent plus de 50 milliards de couronnes, dont plus de 30 milliards en secours de chômage.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES OUVRIERS DE LA PIERRE. La Fédération internationale des ouvriers de la pierre a tenu son septième congrès les 25 et 26 juin à Copenhague. Le rapport du secrétaire international Kolb (Suisse) a fait constater une augmentation de 18,000 membres et la réaffiliation de la France. L'Internationale comprend actuellement 107,000 membres appartenant à 15 fédérations. Une proposition de la Hongrie et de l'Autriche touchant la fusion avec l'Internationale du bâtiment n'a pas été adoptée, la majorité des délégués l'a trouvée prématurée. Une autre proposition des pays scandinaves, les fédérations danoises, norvégiennes et suédoises, tendant à introduire les secours obligatoires en cas de conflit de travail dans un pays, n'a pas pu être prise non plus en considération. Quoique favorables en principe, les délégués des autres pays ne crurent pas pouvoir prendre un tel engagement. Tous furent cependant d'accord de faire un effort de solidarité important en cas de conflit dans un pays. Le Congrès décida de développer la statistique internationale. La question d'un voyage d'étude en Amérique fut renvoyée au Bureau, il en fut de même de la proposition visant la conclusion d'un accord de réciprocité avec l'Internationale du bâtiment, concernant le transfert des membres affiliées aux deux internationales. Le Congrès prit également connaissance d'un rapport sur la protection des travailleurs dans l'industrie de la pierre et des pourparlers engagés à ce sujet avec le B. I. T. Le camarade Kolb, de Zurich, a été réélu secrétaire international.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES PEINTRES. L'Internationale des peintres s'est réuni à Vienne au mois de juin. Les délégués de 10 pays représentant 181,430 membres étaient présents. Le Congrès adopta plusieurs propositions touchant aux conditions de travail, aux salaires, aux vacances ouvriers et à la formation des apprentis. Une grande importance fut donnée aux innovations techniques et professionnelles survenues depuis le dernier congrès. Le problème des maladies professionnelles et la sécurité ouvrière et tout particulièrement le projet de convention internationale, adopté à Genève en 1921, concernant l'emploi de la céruse dans la peinture, y furent aussi longuement discutés.

Economie sociale

Prévoyance populaire suisse, Bâle.

L'Assemblée générale de cette année eut lieu le 29 mai 1927 à 10½ heures à la Maison du peuple, Burgvogtei, à Bâle. A l'unanimité, elle adopta, en conformité des propositions du Conseil d'administration et des vérificateurs, *rapport et comptes, clôturés le 31 décembre 1926*, ces derniers bouclant avec un excédent de recettes de fr. 151,180.74 contre fr. 128,830.21 l'année précédente.

La durée des fonctions du *Conseil d'administration* étant expirée, l'ordre du jour porta sa réélection. Aux termes de l'art. 26 des statuts, ce Conseil se compose d'au moins 15 membres dont 5 nommés par le Conseil de surveillance de l'U. S. C. et les autres par l'Assemblée générale. En exécution de cette clause, l'U. S. C. a renommé les conseillers suivants: Joh. Huber, conseiller national, St-Gall; B. Jaeggi, Bâle; Ch.-U. Perret, Neuchâtel; O. Peter, Bâle, et

R. Störi, Hätzingen. L'Assemblée générale de son côté a renommé les membres sortants, savoir MM. J. Albisser, Lucerne; Dr M. Bobbià, Bellinzona; Hans Denzler, Baden; Karl Dürr, Berne; Ernest Jaton, Lausanne; J. Schlumpf, Berne; Caspar Späni, Winterthour; Franz Steininger, Zurich; Johann Studer, Winterthour; Fr. Tschamper, Berne. Quant à M. le prof. Dr A. Bohren, qui depuis la fondation faisait partie du Conseil d'administration de la Prévoyance populaire et à qui il est devenu impossible de continuer ses fonctions, le président de l'Assemblée, M. Ch.-U. Perret, lui exprime la gratitude et la reconnaissance pour les services précieux rendus à l'institution.

Comme *vérificateurs* pour l'exercice 1927, l'Assemblée a renommé les trois titulaires sortants savoir: le Service fiduciaire de l'U. S. C.; M. Paul Hitz, Turgi et Ed. Stauffer, La Chaux-de-Fonds. De même elle a confirmé les suppléants sortants, savoir MM. Fritz Weber, Neuchâtel, et Ch. Tissot, Le Locle.

A la suite de l'Assemblée générale eut lieu une *séance du Conseil d'administration*, lequel se constitua comme suit: président: M. Ch.-U. Perret, Neuchâtel; vice-président: M. J. Schlumpf, Berne; et M. B. Jaeggi, Bâle, assesseur.

BOLIVIE. « La Fraternidad », organe de la Fédération argentine du personnel des locomotives, signalait, il y a quelque temps, la création d'un Département national du travail en la République de Bolivie, et les journaux américains de langue espagnole ont mentionné ce fait comme un progrès réel pour la législation ouvrière bolivienne.

Cette institution — point nouvelle d'ailleurs et calquée sur celle qui fonctionne déjà en Argentine — vient sans doute à son heure dans un pays où le joug capitaliste pèse lourdement sur la classe laborieuse.

Cependant, bien que la création d'un Département du travail soit un pas en avant, incontestablement, dans le problème ouvrier bolivien il est permis de douter de l'efficacité d'un organisme dont le but primordial est de veiller à l'application des lois ouvrières, de travailler à l'amélioration des conditions de travail et où la classe ouvrière elle-même *n'est point représentée!*

N'est-il pas à craindre que la nouvelle institution ne devienne bientôt une charge de plus pour l'Etat, si les syndicats ouvriers — que cette œuvre sociale intéresse tout particulièrement — ne participent pas de droit à son organisation et à son fonctionnement?

Cela dit, voyons quels sont les principaux points de l'activité future du Département national du travail bolivien.

Ce sont les suivants:

- 1^o Enquêtes sur tout accident professionnel survenant dans les établissements industriels, y compris les mines.
- 2^o Intervenir dans les conflits surgissant entre patrons et ouvriers à propos de questions de salaire ou d'interprétation des contrats, sauf dans les conflits concernant les employés de commerce soumis à une loi spéciale.
- 3^o Dresser la statistique des accidents industriels, du coût de la vie et des conditions générales d'existence des ouvriers et plus particulièrement des mineurs.
- 4^o Procéder à l'inspection des mines, ateliers, fabriques et autres établissements industriels et veiller à ce que les lois sur la sécurité et l'hygiène y soient appliquées.
- 5^o Compiler tous les règlements existants sur les conditions de travail des ouvriers et présenter des projets de réforme de la législation sociale.

Il est à souhaiter que l'avenir démente bientôt le scepticisme que nous avons montré à l'égard de la nouvelle institution bolivienne pour le bien de la classe ouvrière et du pays tout entier, ajoute notre consœur « La Fraternidad ».

W. J.